

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 décembre 2011

**Président :** Monsieur François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE).

**Sont présents :** M. Claude JAMATI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Christian JOUANE (pouvoir de Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ (pouvoir de M. Olivier COLLO), Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), M. Michael THOMAS.

**Absents excusés :** M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Olivier LEBRUN (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Véronique BANULS (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Olivier COLLO (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLÉ), M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Nathalie KRAMER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir à Mme Daniella TROCHU), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. François de MAZIÈRES), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), Mme Marie SENERS (sortie à la délibération n°2012.02.04).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 24 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 55

**N° de l'ordre du jour :**

**2012.01.11 : Convention de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles : évolution des conventions annexes.**

**□ M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu l'article L.5211-4-1 II du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2011.02.15 établissant les modalités de services partagés entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles,

Vu la délibération n°2011.12.07 actant l'évolution de l'organisation des services de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis du Comité technique paritaire de la Ville de Versailles en date du 9 novembre 2011, et celui de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en date du 15 novembre 2011,

En début d'année 2011, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles ont remis à plat les conventions qui définissent les modalités de services partagés entre les deux administrations, dans un souci de rationalisation de leur fonctionnement et d'optimisation de leurs dépenses.

La convention cadre adoptée définit les modalités générales ; les conventions annexes thématiques ou par opérations détaillent les missions remplies par les personnels, déterminent le coût du service mutualisé et le répartissent en fonction de ratio d'activité. Le coût du service doit être déterminé chaque année par les parties dans le cadre de la préparation budgétaire : un avenant financier 2012 a été préparé pour chaque convention annexe thématique. Le bilan de l'année écoulée sera intégré au rapport d'activité 2011 et annexé au compte administratif 2011.

La nouvelle organisation des services des deux collectivités et le transfert des services SIG-observatoire et développement économique de la Ville de Versailles à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc demandent de revoir les conventions annexes de mutualisation de services les concernant. Une évolution des outils et de l'organisation de la Direction des systèmes d'information entraînent une révision du mode de calcul des ratios d'activité.

Par ailleurs, deux nouvelles opérations voient le jour : exécution de travaux d'urgence pour la remise en état du parking communautaire de la gare de Saint-Cyr l'Ecole, travaux d'aménagement d'une aire communautaire d'accueil des gens du voyage à Jouy-en-Josas. Deux des opérations en cours arriveront à leur terme en 2012 : aménagement de la déchèterie intercommunale de Bois d'Arcy et exécution de travaux pour le bâtiment de la pépinière d'entreprises.

Enfin, la Ville de Versailles a été sollicitée pour accompagner la mise en place de la vidéoprotection, à la suite du départ de la Directrice de la Politique de la Ville et en l'attente de l'arrivée d'un informaticien dédié en matière d'infrastructures et réseaux.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire :

1) *abroge l'annexe thématique en matière de développement économique,*

- 2) *approuve les dispositions des conventions annexes en matière de traitement et analyse de l'information sur le territoire, ainsi que de gestion des systèmes d'information,*
- 3) *approuve les dispositions des conventions annexes par opération relatives aux travaux d'urgence pour la remise en état du parking communautaire de la gare de Saint-Cyr l'Ecole, aux travaux d'aménagement d'une aire communautaire d'accueil des gens du voyage à Jouy-en-Josas ainsi qu'en matière de mise en place de la vidéoprotection sur le territoire communautaire,*
- 4) *autorise le Président ou son représentant à signer les avenants financiers 2012 aux conventions annexes thématiques, à signer les conventions modifiées ou nouvelles et tout document s'y rapportant, et à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;*
- 5) *impute les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal au chapitre 70, la fonction 8241 : « Autres aménagements urbains - pôle d'ingénierie territoriale », article 70875 pour les Frais d'administration générale (FAG) de Versailles Grand Parc et article 70845 pour le remboursement de la masse salariale mutualisée, soient les imputations suivantes regroupant :*  
*MUT-8241-70845 et MUT-8241-70875.*
- 6) *impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal au chapitre 011, article 62875 pour les Frais d'Administration Générale (FAG) et au chapitre 012, article 6217 pour la masse salariale mutualisée, sur les imputations suivantes regroupant Gestionnaire-Sous-rubriques-Articles-Service-Antenne :*

*MUT-815-6217/62875 -PARK STCYR pour la mission de travaux parking communautaire*

*MUT-524-6217/62875 - -GVOYAGE pour la mission de travaux aire d'accueil*

*MUT-110-6217/62875 - -VIDEO pour la mission de mise en place vidéoprotection.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 55

Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,

**Alain FAUVEAU**

Directeur Général des Services

